

Le temps scolaire : la journée type de votre enfant

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du matin	École	Pause méridienne
8h - 8h20	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30
La mairie propose ce service gratuit dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Les enfants sont encadrés par le personnel municipal (animateurs, Atsem) ainsi que par des enseignants volontaires.	Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.	Les enfants inscrits à la restauration sont pris en charge par le personnel municipal.
École	Accueil du soir	
13h30 - 16h30	16h30-18h30	
Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants	<p>Temps périscolaires municipaux</p> <p>De 16h30 à 17h : Récréation et goûter (fourni par la ville pour les enfants de maternelle)</p> <p>De 17h à 18h30 : En maternelle : activités diverses au choix des enfants (pris en charge par les animateurs). Les parents peuvent venir chercher leur enfant en continu de 17h à 18h30. En élémentaire : soit activités thématiques (par les animateurs), soit étude surveillée (par les enseignants) de 17h à 18h. De 18h à 18h30 : activités diverses au choix des enfants. Départ des enfants en continu de 18h à 18h30.</p>	

Le mercredi

Les enfants peuvent être accueillis à la journée (8h-18h30) ou à la demi-journée (8h-13h30) à l'accueil de loisirs maternel ou élémentaire dont ils dépendent.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant en continu de 17h à 18h30.

La fiche administrative de renseignements doit être complétée et transmise au service Enfance. Participation financière en fonction du taux de participation.



ÉCOLE • LOISIRS • PARENTS • ENFANTS

GUIDE

de la rentrée scolaire

2020/2021

L'école

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Pour être accueilli en maternelle, l'enfant doit avoir 3 ans dans l'année civile 2020. Les modalités d'inscription sont disponibles en mairie ou sur le site de la ville, rubrique « Parents ». Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire, public ou privé, ou bien assurer eux-mêmes cette instruction. Dans le cas d'une instruction à domicile, la famille doit déclarer ce choix au maire et à la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN). Cette déclaration est à renouveler chaque année.

La restauration scolaire et l'accueil du soir



Pour bénéficier de ces prestations, l'inscription administrative de votre enfant est obligatoire et doit se faire au préalable auprès du service Enfance de la mairie. Ces prestations sont facturées mensuellement en fonction de votre taux de participation.

Transport scolaire

Un ramassage scolaire mis en place par la Ville est assuré pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire Jean Macé ainsi qu'à l'école maternelle Pauline Kergomard. Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès du service Affaires scolaires.

Pochettes de fournitures

Depuis 40 ans, la municipalité offre à chaque enfant scolarisé à l'école élémentaire, une pochette de fournitures déterminée au préalable avec les enseignants. Un dictionnaire est attribué en complément aux élèves entrant en CE2. La liste des fournitures distribuées est consultable sur Arcueil.fr.



L'été : O'Quai d'Arcueil

Pour ceux qui sont présents à Arcueil pendant l'été, la Ville propose de nombreuses animations pour tous les âges et tous les publics au parc Paul Vaillant-Couturier et dans les quartiers. Parasols, bac à sable, jeux, sports, détente... Le programme est bien rempli. Des sorties à la journée sont également organisées. Programme complet sur Arcueil.fr.

Le forum des sports et de la vie associative décentralisé



Le forum des sports et de la vie associative est annulé en 2020, du fait des mesures de sécurité sanitaire. Des temps de rencontre et d'inscriptions sont organisés à différents endroits de la ville.

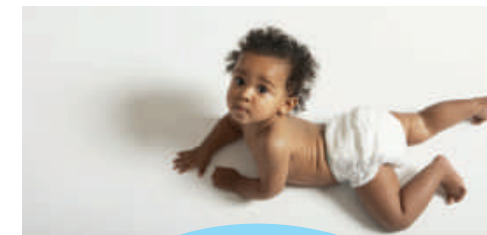
Forum jobs d'été et emploi

Ce forum organisé au printemps est l'occasion de trouver un job d'été, un emploi, un stage en alternance, de rencontrer des recruteurs et de suivre des ateliers pour rédiger CV et lettre de motivation.



Babysitting dating

Ce forum organisé en automne est l'occasion pour les familles de trouver une personne pour assurer garde d'enfant, aide aux devoirs ou babysitting pendant l'année. De leur côté, les jeunes Arcueillais de plus de 16 ans peuvent proposer également ce type de services.



Inscriptions et renseignements

Pour l'école, le transport scolaire
Service Affaires scolaires
Niveau -1 de l'hôtel de ville
Tél. 01 46 15 27 50

Pour l'accueil du matin, du soir, la restauration scolaire et les centres de loisirs :
Service Enfance
Niveau -1 de l'hôtel de ville
Tél. 01 46 15 09 30

